

Commune de MONTMEYRAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D180301-08

L'an deux mille dix-huit, le 1^{er} mars, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 février 2018

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX (procuration à Bernard BRUNET)

Secrétaire de séance : Hervé HODCENT

OBJET : Domaine – Convention DMO pour l'éclairage public

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les travaux d'aménagement d'une dépose minute pour le bâtiment du multi-accueil qui inclut des travaux d'éclairage public,

Considérant que la compétence éclairage public relève de Valence Romans Agglo,

Considérant l'intérêt commun d'utiliser le génie civil réalisé par la commune pour installer l'infrastructure nécessaire au réseau d'éclairage public,

Considérant la nécessité de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération à la commune de Montmeyran pour se faire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise le maire à signer la convention et tous actes afférents.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	17
Conseillers-ères représenté-e-s	1
Ayant voté pour	18
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e	0

Pour extrait conforme

Fait à MONTMEYRAN, le 2 mars 2018

Le Maire,